



Assurance scolaire

Les garanties :

- Frais médicaux 300% tarif de responsabilité de convention de la sécurité sociale
- Prothèse dentaire (par dent) 400 €
- Bris ou perte de lunettes ou lentilles cornéennes non jetables 325 €
- Appareil d'orthodontie 400 € par sinistre
- Prothèse auditive 775 € par sinistre
- Frais de transport en ambulance ou taxi jusqu'à l'hôpital le plus proche 400 € (sauf en cas d'intervention d'un service d'assistance)
- Frais de conduite à l'école : l'enfant ne peut utiliser les moyens de transports habituels pour une durée supérieure à 5 jours, les frais de transports trajet-domicile-établissement scolaire sont remboursés dans la limite de 400 €
- Aide pédagogique : frais de rattrapage au-delà de 10 jours d'arrêt et jusqu'à la fin du 10ème mois (200 € par mois pendant 10 mois)
- Invalidité permanente :
 - de 10 à 29% : 20 000€
 - de 30 à 59% : 35 000€
 - de 60 à 79% : 85 000€
 - de 80 à 100% : 20 0000€
- Décès 4 000 €
- Assistance : rapatriement sanitaire/médical (organisation du rapatriement en cas de maladie ou d'accident
 - frais de sauvetage (secours sur piste de ski 305 €)
 - transport d'un proche si hospitalisation de l'enfant supérieur à 8 jours
 - frais d'hébergement d'un proche (10 nuitées max 46 €/nuit)
 - avance des frais médicaux à l'étranger (sans limitation)
 - rapatriement du corps en cas de décès (763 €)

Prime d'assurance en 2011/2012 :

Tarif de l'assurance pour le 1^{er} enfant : 13,41€ TTC
Dégressivité du tarif de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% pour le 3^{ème} enfant, 30% pour le 4^{ème} enfant et plus.
Nouvelle option : vol avec agression : 12 € pour le 1^{er} enfant puis dégressivité.